

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 15 mai 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 15 mai, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 18

P. RIO – D. ATIG - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY – C. M'PIANA - S. GIBERT

Absents excusés représentés : 10

F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY - P. LOUISSON représenté par C. VAZQUEZ – A. QUAROUAGH représenté par Y. BOUKANTAR – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – C. RENKLICAY représentée par E. ETE – G. BAGAVANE représenté par F. NDOMBELE – C. MABANZA représentée par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par M. AUBRY - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT

Absents : 7

M. RAMI - Y. ITOUA - D. DIARRA - G. BINOIS - S. BENDIAB – K. OUKBI - A. LAMOTTE -

Délibération n° DEL-2017- 0045 : *Devenir du Service de l'Eau sur le territoire de la commune de Grigny*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 Février 2010, du conseil municipal de Grigny

Vu la motion prise par le conseil municipal de la ville de Grigny le 17 Novembre 2015

Considérant l'exposé et la note jointe rappelant l'histoire, la situation particulière et les enjeux que représente la question de l'eau,

Au regard des possibilités offertes à notre Commune par la présence d'une source d'approvisionnement en Eau Publique aux portes du Réseau d'Eau potable Grignois

En fonction des enjeux économiques pour les habitants de Grigny ,

Au regard de l'arrivée à échéance du contrat de Délégation de Service Public sur l'Eau potable,

Compte tenu, de la définition en cours d'une politique communautaire cohérente sur la question de l'Eau qui doit amener à des économies pour les habitants de Grand Paris Sud

Délibère, et,

Demande à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, de créer les conditions d'une intégration effective dans la Régie Eau de l'Agglomération avant le mois de Juin 2018.

Exige de pouvoir bénéficier d'une alimentation en Eau de production publique avant le mois de Juin 2018.

Décide que la présente délibération sera transmise au Président de Grand Paris Sud, aux Maires des 24 communes composant la Communauté d'Agglomération.



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 MAI 2017

Transmis au contrôle de légalité le :

18 MAI 2017

